



# Combattre le **bruit** et les **vibrations** en milieu industriel



*Outre les lésions graves et irréversibles qu'il peut causer, le bruit nuit à la productivité, à la qualité et à la sécurité. Le Code du travail (articles R.4431-1 à R.4436-1) impose à cet égard des mesures de protection des travailleurs contre le bruit. Ainsi, les locaux neufs où peuvent être installés des équipements générant des niveaux de bruit supérieurs à 85 dB (A) doivent comporter une correction acoustique (Arrêté du 30 août 1990) et un des moyens de réduction des risques résultant de l'exposition au bruit dans les locaux existants proposé à l'article R.4434-1 du Code du Travail est la correction acoustique du local. En outre, les machines doivent être conçues (Décrets du 29 juillet 1992) pour que leur niveau sonore soit aussi réduit que possible. Les constructeurs doivent indiquer les niveaux de bruit émis par leurs machines.*

**votre partenaire  
en maîtrise des risques**

FP 05 05-08

## **Socotec, une expertise cohérente.**

Au-delà du respect des textes réglementaires, réduire le niveau sonore est aussi le moyen de créer des conditions de travail moins pénibles, moins dangereuses et donc bénéfiques pour l'entreprise : à cet égard, une surdité professionnelle représente un coût de l'ordre de 100 000 € pour l'employeur.

Socotec vous sera utile pour surveiller et réduire le niveau sonore dans les locaux de travail. Parmi nos missions :

- ▶ audit de la situation existante vis-à-vis du bruit ;
- ▶ mesure de l'exposition sonore quotidienne ;
- ▶ réalisation des cartes de bruit ;
- ▶ assistance pour le choix des corrections acoustiques ;
- ▶ assistance pour diminution des niveaux sonores à la source (machines et équipements de travail) ;
- ▶ assistance à la rédaction de cahiers des charges et recette acoustique de nouvelles machines...



## **Socotec, une approche globale pour les employeurs, les constructeurs de machines et les concepteurs de locaux.**

Le niveau sonore des zones de travail fait intervenir de nombreux paramètres : sources de bruits ou de vibrations, configuration des locaux, aménagements intérieurs, etc. Tous ces aspects entrent dans le champ de compétences de Socotec et font l'objet de prestations conduites selon le schéma suivant :

- ▶ définition des objectifs et de la portée de la mission ;
- ▶ analyse de la situation : diagnostic acoustique avec campagne de mesures (bruit, vibrations, absorption des locaux...);
- ▶ examen technique des différentes solutions envisageables ;
- ▶ assistance dans le choix des dispositions à adopter (participation à la mise au point de cahiers des charges) ;
- ▶ suivi de la mise en œuvre des solutions retenues ;
- ▶ réception finale des ouvrages par mesure des caractéristiques acoustiques obtenues ;
- ▶ recette acoustique de machines.

## **Socotec, armez-vous contre le bruit.**

Des spécialistes en acoustique reconnus, la maîtrise de toutes les disciplines de la construction, une connaissance approfondie des équipements techniques industriels, tels sont les atouts de Socotec pour aborder efficacement le domaine de l'acoustique industrielle.

C'est en effet la conjugaison judicieuse de traitements concernant plusieurs paramètres qui permet d'obtenir les meilleurs résultats.

***www.socotec.fr***

## **Socotec, un équipement très complet :**

- ▶ logiciel de calcul prévisionnel CATT Acoustic ;
- ▶ logiciels de mesure et de traitement du signal pour PC portables (origine : 01 dB) ;
- ▶ sonomètres intégrateurs ;
- ▶ analyseur de spectre ;
- ▶ chaînes de mesures vibratoires.

Outre les lésions graves et irréversibles qu'elles peuvent causer, les vibrations transmises aux mains et aux bras, ainsi qu'à l'ensemble du corps, nuisent également à la productivité, à la qualité et à la sécurité.

Le code du travail (articles R.4441-1 à R.4447-1) impose à cet égard des valeurs d'exposition journalière maximales ainsi que des mesures de prévention à prendre par l'employeur.

## **Socotec réalise la mesure de l'exposition journalière avec un équipement performant :**

- ▶ chaîne de mesure mains-bras et ensemble du corps (origine 01dB) ;
- ▶ logiciel de calcul de l'exposition vibratoire quotidienne (origine : Socotec).



3 avenue du Centre  
78182 Saint-Quentin-en-Yvelines CEDEX  
téléphone : 01 30 12 80 00  
télécopie : 01 30 12 82 61